

## Guy Drut amnistié

Par **Stigma**, le **26/05/2006** à **20:05**

Je m'étonne de pas voir de topic à ce sujet.. ça concerne un peu le droit quand même !wink

Des réactions ?

Perso, je suis assez mitigé, ça m'intéresserait de voir les arguments des uns et des autres...

Par **lemectetu**, le **26/05/2006** à **20:35**

article 10 (Loi du 6 aout 2002) : "Le Président de la République peut admettre, par décret, au bénéfice de l'amnistie les personnes physiques poursuivies ou condamnées pour toute infraction commise avant le 17 mai 2002, à l'exception des infractions qui sont exclues du bénéfice de l'amnistie en application de l'article 14 dès lors que ces personnes n'ont pas, avant cette infraction, fait l'objet d'une condamnation à une peine privative de liberté pour un crime ou un délit de droit commun et qu'elles appartiennent à l'une des catégories ci-après : [...]

6° Personnes qui se sont distinguées d'une manière exceptionnelle dans les domaines humanitaire, culturel, sportif, scientifique ou économique."

En amnistant Guy Drut qui est un ancien champion olympique la Loi parait respectée...ce qui me surprend est d'entendre des députés (de l'opposition et même de la Majorité) crier au scandale...alors que ce sont eux qui ont voté une telle disposition..bref qu'ils fassent leur travail avant de faire de la démagogie.

Du point de vue moral, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase : l'affaire Clearstream, les 300 millions de Chirac, et maintenant le Président qui amnistie un "délinquant" (parce que les moins jeunes peuvent aussi l'être...) car c'est un de ses meilleurs amis, comment peut on croire encore que nos gouvernants dirigent le pays selon l'intérêt général?

Par **mareva**, le **26/05/2006** à **20:54**

je suis surement a l'ouest mais qu'a fait guy drut?

Par **bob**, le **26/05/2006** à **22:31**

champion olympique du 110 mètres haies. ça devait être en 76 à Montréal.

sinon même si la Loi est respectée, ça n'empêche pas que cela puisse choquer. Mais bon c'est rien de plus que du copinage politique, pour changer...

[quote:1hjjoq84]En amnistiant Guy Drut qui est un ancien champion olympique la Loi paraît respectée...ce qui me surprend est d'entendre des députés (de l'opposition et même de la Majorité) crier au scandale...alors que ce sont eux qui ont voté une telle disposition..bref qu'ils fassent leur travail avant de faire de la démagogie.[/quote:1hjjoq84]

ça se saurait si les hommes politiques étaient cohérents ac eux mêmes

Pour être complet

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Guy\\_Drut](http://fr.wikipedia.org/wiki/Guy_Drut)

<http://maitre.eolas.free.fr/journal/index.php>

Par **jeannicolasstofflet**, le **27/05/2006 à 11:54**

Jacques Chirac nouveau monsieur Veto??

C'est sur que c pas le meilleur moment pour lui de recourir à cela, même si la constitution le lui permet, c'est pas une raison... Il aurait tout aussi bien sortir l'article 16 au moment des grèves tant qu'on y est...

Non là je crois que Chirac n'y est plus, depuis longtemps...

C'est parce qu'on a été champion olympique qu'on doit être blanchi d'une affaire qui a condamné pour 15 mois avec sursis...

Par **de Rom**, le **27/05/2006 à 18:07**

Et pour quel motif Guy Drut avait-il été condamné à la base?

Par **sabine**, le **27/05/2006 à 18:37**

Il a été condamné dans l'histoire des marchés publics d'île de France.

Par **mathou**, le **27/05/2006 à 18:42**

Il avait bénéficié d'un emploi fictif non ?

Je suis un peu perplexe moi aussi... on n'a pas vraiment tous les tenants et les aboutissants de l'affaire, et je répugne à avoir un jugement net et définitif. D'un côté je suis " pour " la responsabilité personnelle de chacun : si quelqu'un a fait une chose répréhensible, qu'il

assume jusqu'au bout, et c'est en celà que la décision me choque.

D'un autre côté, il a remboursé intégralement les 50 000 euros ( ? ) auxquels il avait été condamné, et puisqu'il l'a fait... il n'y a pas eu mort d'homme, je veux dire, c'était des malversations. Parce qu'imaginons : l'un de nous commet un délit du même genre, il est condamné, il paie. Puis il est gracié. Il sera bien content, et aux yeux de tous ça paraîtra peut-être " juste " qu'ayant payé ce qu'il devait à la société il ne porte plus le poids de cette condamnation sur son casier ?

:lol:

Ces histoires de privilèges, je crois que c'est vieux Image not found. Style: parkon Les Français sont coincés du c\*\* avec ça, ils ont la hantise des privilèges... des autres.

En résumé, ça me choque, mais ça ne me surprend pas.

Par **Blacky**, le **27/05/2006 à 18:48**

Oui, emploi fictif !

[quote="Le Monde du 11 Mai 2005":3nnxcsj4]n jour, il y a vingt-neuf ans, Guy Drut a été sacré champion olympique. Depuis, il ne sort pas sans son titre. Il l'a amené avec lui, lundi 9 mai, au tribunal correctionnel de Paris, devant lequel le député (UMP) de Seine-et-Marne comparait pour répondre du chef de recel d'abus de confiance, dans le procès des marchés publics d'Ile-de-France.

L'affaire fait, semble-t-il, grand bruit chez les villes concurrentes de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques de 2012, ennuerait le Comité international olympique (CIO), dont Guy Drut est membre, et pourrait peser sur la décision finale d'attribution, le 6 juillet à Singapour (Le Monde du 21 avril).

Lundi, elle a surtout pesé sur les deux malheureux dirigeants de la société de bâtiment et travaux publics Sicra (filiale de l'ancienne Compagnie générale des eaux, devenue Vivendi), qui ont fait travailler Guy Drut de 1990 à 1993, lui versant, en deux ans et demi, 774 047 francs au titre d'un emploi qualifié de fictif par l'accusation.

Pierre-Michel Chaudru et Jacques Froment ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour tenter de corriger l'effet fâcheux de leurs déclarations antérieures, dont il ressortait que Guy Drut n'avait effectué aucun travail pour le compte de leur société, mais avait été employé "à la demande de la Mairie de Paris" , alors dirigée par Jacques Chirac. Une "hypothèse" maladroitement formulée, assure aujourd'hui M. Froment.

"J'ÉTAIS UNE ESPÈCE DE CLÉ"

Quant à M. Chaudru, qui affirme avoir été "très flatté" que Guy Drut eût accepté de travailler pour sa société, il peine à traduire la réalité de l'"apport relationnel" de l'ancien champion. Un projet d'hôtel à Euro Disney, qui n'a jamais vu le jour, des "éléments sur les piscines en Ile-de-

France" , guère plus.

Au bout de trois ans, la Sicra avait d'ailleurs décidé de mettre fin à son contrat, ce qui ne s'était pas passé sans heurts, Guy Drut jugeant ses indemnités de départ insuffisantes. Devant le juge d'instruction, M. Chaudru avait été féroce en estimant que l'image de marque avait été "cher payée" et que, par crainte de "l'effet de nuisance" d'une rupture de contrat, il s'était montré "laxiste" sur les conditions financières accordées à son salarié.

"En quoi valorisait-il votre entreprise ?, lui demande le président Jean-Louis Kantor.— C'est quelqu'un qui a un tonus commercial très fort et...—

- Et les retombées ?—

- Ben, c'est un peu là que... Disons qu'il a vendu l'image, mais il n'a pas vendu de travaux."

Sur son "image" , Guy Drut, lui, est intarissable. "Je pense que la présence du champion olympique que j'étais, et que je suis toujours d'ailleurs, pouvait tout de même changer les choses" , explique-t-il. Au président qui lui demande d'être un peu plus précis, il répond : "Ce que j'ai fait pour la Sicra ? Eh bien, j'ai signalé que je travaillais pour elle. C'était une sorte de télétravail, si vous me passez l'expression."

Il en parle à Jean-Claude Killy, par exemple, "pour voir si on pouvait faire quelque chose pour les JO d'Albertville" , "à un entrepreneur local de Coulommiers" — la ville dont il est élu maire — et à quelques autres, dont il produit des attestations.

"Mais, en définitive, il n'y a pas eu de suite ?" , relève le président. "Moi, j'étais une espèce de clé pour ouvrir des portes. Après, la technique, ce n'était pas mon affaire" , observe le prévenu. Les notes écrites non plus, souligne M. Kantor : nulle trace de son travail n'a pu être retrouvée. "Ah, ça, je ne suis pas un spécialiste de l'écriture, j'étais meilleur sur les haies" , lance Guy Drut.

Quant à la rupture de son contrat, Guy Drut a, là encore, une explication : "Il paraît, Monsieur le Président, que je fais impression. Ma stature, le fait que je regarde dans les yeux quand je parle... C'est vrai que M. Chaudru a peut-être été un peu impressionné, et que les sportifs de haut niveau sont parfois capricieux..."

- — Mais vous étiez député à l'époque et conseiller régional, lui rappelle le président. Vous aviez besoin d'argent ?—

- Dans la mesure où je peux améliorer mon ordinaire et celui de ma famille. L'ascenseur social, vous savez, ça existe. Je suis d'origine modeste, moi. Et toute peine mérite salaire. Ce n'est pas du de Gaulle, ça, c'est Marx qui l'a dit !"

M. Kantor plonge dans ses papiers, en ressort des déclarations de revenus de 13 millions de francs en 1994 et 12 millions de francs en 1995, relève des versements de dividendes à hauteur de 2,5 millions de francs de la part d'une autre entreprise de BTP, la SAR, dirigée par un proche du RPR. "Mais regardez Zidane, Platini, Douillet, aujourd'hui les tarifs ont augmenté de façon exponentielle. Et j'ai payé des impôts sur ces dividendes et sur l'emploi à la Sicra aussi !" , juge utile de préciser l'ancien ministre, actuel député et éternel champion olympique.[/quote:3nnxcsj4]

Par **Yann**, le **29/05/2006** à **08:08**

:evil:

C'est lamentable. Image not found D'accord il a représenté la France, il a fait beaucoup pour l'image du pays, etc... Mais je trouve anormal qu'il ait droit à une telle faveur en retour. Quant il courrait il le faisait avant tout pour lui, pour sa gloire personnelle et ensuite seulement pour la France. Il a déjà été récompensé pour ses exploits, là c'est superflus.

Après on peut tout accepter, tous les champions peuvent faire ce qu'ils veulent avec une logique pareil. Où est l'égalité?

Par **de Rom**, le **29/05/2006** à **16:15**

Carrément d'accord, certes c'est la loi, mais...

[quote="lemectetu":2p3uv2bh]6° Personnes qui se sont distinguées d'une manière exceptionnelle dans les domaines humanitaire, culturel, sportif, scientifique ou économique."/>

Une "bonne action" ne signifie pas "tout est permis". Beaucoup d'autres personnes se "distinguent" dans l'ombre et ils n'auront pas pour autant ce droit... Dans ce cas je me demande pourquoi Joey Starr n'a pas été amnistié en temps voulu, il s'est pourtant distingué

dans le domaine culturel Image not found or type unknown

:lol:

...Enfin je me demande ce qu'il se serait passé si Maradonna était français Image not found or type unknown

Par **Pisistrate**, le **01/06/2006** à **00:59**

Cette amnistie lui permet d'être au Comité International Olympique, ce qui nous fera 3 membres français au lieu de 2.

Faut pas chercher plus loin.

Mais si on pouvait éviter d'avoir des délinquants pour nous représenter au CIO, ce serait pas plus mal [img:7x918s53]http://yelims.free.fr/Forum/Panneau12.gif[/img]

Par **akhela**, le **01/06/2006** à **09:34**

ben justement je croyais que même ça c'est pas certain, je ne sais pas si le CIO a déjà rendu sa décision mais il se reservait le droit de refuser le retour de Guy Drut.

Par **mathou**, le **01/06/2006** à **11:36**

:shock:

Ah, je ne savais pas Image not found "Tout ça pour ça ", alors, s'il refuse ?

Par **Blacky**, le **01/06/2006** à **11:50**

Dans tout les cas, je trouve l'excuse 'C'est pour l'interet de la nation' foireuse...

C'est vrai qu'etre representé au CIO est super important.....

Sinon, lançons un petit débat ^^

Pensez vous que le droit de grâce doit être abrogé ?

Pour ma part, non mais ses conditions d'utilisation doivent etre revues ! Je pense notamment a un meilleur contrôle du motif.